

# Mémorandum des acteurs de l'Education relative à l'Environnement ErE

Région wallonne - Région de Bruxelles-Capitale  
Communauté Wallonie-Bruxelles – Communauté germanophone

Mars 2004

## Table des matières

|   |            |
|---|------------|
| <b>Introduction</b>   | <b>p 2</b> |
| <b>I. L'Education relative à l'Environnement<br/>et les enjeux de notre société</b>                   | <b>p 3</b> |
| <b>II. Constats et revendications</b>   | <b>p 7</b> |
| 1. La stabilité et le financement des associations d'ErE  | p 7        |
| 2. L'ErE dans les programmes éducatifs  | p 9        |
| 2.1 Enseignement  | p 9        |
| 2.2 Education non formelle  | p12        |
| 3. L'ErE dans les formations et la recherche  | p13        |
| 3.1 Des modules d'ErE et de gestion environnementale dans<br>l'enseignement supérieur non pédagogique |            |
| 3.2 Enseignement supérieur pédagogique  |            |
| 3.3 Formations continues et complémentaires   |            |
| 3.4 Recherche   |            |
| 4. Les perspectives de l'ErE en vue d'un développement durable  | p.15       |

## ***Introduction***

La rédaction de ce Mémoire a été décidée au cours de la dernière Assemblée générale de l'asbl Réseau IDée, Information et Diffusion en éducation à l'environnement, le 2 avril 2003. Il s'imposait d'avoir une action vers les pouvoirs publics et ceci plus de dix années après la rédaction d'un premier Mémoire (à la veille de Rio, en 1992). Les objectifs visés ont été formulés ainsi : faire reconnaître le travail important et trop peu (re)connu mené en éducation relative à l'environnement, faire connaître les difficultés des acteurs de l'éducation relative à l'environnement et développer de nouvelles perspectives.

Les élections régionales et communautaires en 2004 s'annonçant, le processus a été lancé rapidement.

Le Mémoire des acteurs de l'Education relative à l'Environnement est présenté ce mois de mars 2004 aux pouvoirs politiques concernés et aux partis politiques démocratiques. Il rappelle les fondements d'une telle approche éducative, dresse l'état de la situation en Belgique francophone, met en évidence l'évolution importante de ce domaine ces dix dernières années et relève des freins qui entravent encore son développement.

Dans ce Mémoire, les acteurs de l'ErE proposent une série de revendications qui visent à la fois :

- à stabiliser leur secteur, notamment sur le plan financier ;
- à renforcer l'accès à l'ErE auprès de tous les publics, scolaires et non-scolaires ;
- à développer des modules de sensibilisation et d'ErE à destination de toutes les formations professionnelles ;
- et enfin, à promouvoir et soutenir des projets en partenariats entre différents secteurs éducatifs (environnement, santé, développement, citoyenneté) en vue de s'inscrire pleinement dans une perspective de développement durable.

Ce Mémoire a été rédigé de manière participative sur base d'une invitation lancée très largement parmi les acteurs de l'Education relative à l'Environnement, membres du Réseau IDée et sympathisants : invitation à participer aux étapes de la rédaction, depuis le brainstorming d'idées jusqu'à la finalisation des revendications.

C'est ainsi qu'une petite centaine de personnes ont contribué à l'esprit et au contenu de ce document. Il s'agit d'animateurs, de formateurs, d'administrateurs et de responsables d'organisations d'ErE, d'enseignants et d'inspecteurs de différents niveaux et réseaux de l'enseignement, de professeurs et de chercheurs issus d'universités francophones et encore d'éco-conseillers.

La réalisation de ce Mémoire a été coordonnée par le Réseau IDée.

# I. L'Education relative à l'Environnement et les enjeux de notre société

## L'Education relative à l'Environnement, aujourd'hui encore une nécessité

A l'heure actuelle encore, les avancées technologiques, le recours aux instruments économiques et financiers, l'extension des outils juridiques et institutionnels ne suffisent pas à mieux gérer les ressources, à préserver le cadre de vie, à prévenir les risques naturels, technologiques et d'alimentation.

Il convient en effet d'y ajouter l'effort éducatif, car il s'agit bien de redéfinir des valeurs, de faire évoluer des attitudes, de promouvoir des comportements et de favoriser la participation des citoyens au niveau individuel et collectif.

Tout processus de préservation, de restauration ou d'amélioration de l'environnement se doit donc d'être accompagné d'un travail à long terme en Education relative à l'Environnement (ErE).

*L'ErE est une dimension intégrante du développement des personnes et des groupes sociaux, qui concerne leur relation avec l'environnement. Ce processus permanent a pour objectif global de développer chez la personne et le groupe social auquel elle se rattache, un savoir-être qui favorise l'optimalisation de sa relation au milieu de vie, de même qu'un savoir et un vouloir-agir qui permettent de s'engager dans des actions de nature à préserver, à restaurer ou à améliorer la qualité du patrimoine commun nécessaire à la vie et à la qualité de vie.*

Lucie Sauvé, Pour une éducation relative à l'environnement, 1994

## Trois perspectives complémentaires

Selon Lucie Sauvé, l'ErE est envisagée selon trois perspectives complémentaires et non exclusives (1994) :

- une perspective **environnementale**, visant à préserver, restaurer et améliorer la qualité de l'environnement, support à la vie et à la qualité de vie,
- une perspective **éducative**, visant à favoriser le développement optimal des personnes et des groupes sociaux à travers leur relation à l'environnement,
- une perspective **pédagogique**, visant à promouvoir le développement d'une éducation plus adaptée à la réalité du monde et aux besoins des sociétés contemporaines, dont la transformation sociale elle-même.

## Les acteurs de l'ErE

On compte sur le territoire des Régions wallonne et bruxelloise plus d'une centaine d'associations et d'institutions ayant l'ErE pour objectif prioritaire .

A côté de ces organisations une bonne centaine de personnes travaillant dans le domaine éducatif – animateurs, enseignants, directeurs, formateurs, inspecteurs – s’engagent activement et personnellement au sein de leurs institutions (non vouées en priorité à l’ErE) pour le développement de l’ErE.

De nombreux autres acteurs jouent un rôle extrêmement complémentaire en matière de sensibilisation, d’information, de formation et de promotion de l’ErE, citons pour exemple : des éco-conseillers, des décideurs, des guides nature, des journalistes, des consultants, des maîtres composteurs, du personnel d’intercommunales, des éco-citoyens, etc.

## Un cadre pour l’ErE

Nombre de ces acteurs partagent une conception large et profonde de l’ErE et l’envisagent à travers des perspectives complémentaires : le développement durable ; la préservation, la restauration ou l’amélioration de la qualité de l’environnement ; l’acquisition de valeurs et de comportements responsables ; le droit au bien-être et à la qualité de vie ; le développement harmonieux des personnes et des groupes sociaux.

Ils se rejoignent ici en donnant à l’ErE le cadre suivant, en trois points :

### 1. L’ErE vise à :

- ====> susciter le débat, l’esprit d’analyse et l’**esprit critique**
- ====> promouvoir des **valeurs** (STAR : Solidarité, Tolérance, Autonomie, Responsabilité)
- ====> favoriser et concrétiser la **participation** de tous et toutes aux processus de décision, à tous les niveaux
- ====> former des **citoyens responsables et acteurs de la société**
- ====> développer une conscience collective en vue de contribuer à une **société critique et créative**

2. L’ErE fait référence à la satisfaction des **BESOINS VITAUX**, au droit au **BIEN-ETRE** et à la **QUALITE de VIE** pour toutes les personnes et communautés humaines sur notre planète

### 3. L’ErE s’inscrit dans une perspective de **DEVELOPPEMENT DURABLE**

*« Le développement durable est axé sur l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens du monde, sans accroître l'utilisation des ressources naturelles au-delà de la capacité de l'environnement à les régénérer. Il exige la compréhension que l'inaction n'est pas sans conséquences et que nous devons trouver des voies et des moyens innovants de faire évoluer les structures institutionnelles et influencer les comportements individuels. Il concerne l'entreprise de l'action, le changement des politiques et des pratiques à tous les niveaux, du niveau individuel à l'international. »*

*« L'éducation, de type scolaire ou non, est indispensable pour modifier les attitudes de façon que les populations aient la capacité d'évaluer les problèmes de développement durable et de s'y attaquer... pour susciter une conscience des questions écologiques et éthiques ainsi que des valeurs et attitudes compatibles avec le développement durable et pour assurer une participation effective du public aux prises de décision ».*  
(Agenda 21, art. 36)

*« L'EE est devenue, au cours des dix dernières années, un pilier de la réalisation du développement durable, en confrontant les questions actuelles de nos sociétés, tant sur le plan environnemental et social que sur le plan économique. »* (SUISSE, Interview M Martinet, 2004)

## Les méthodologies de l'ErE

L'ErE s'appuie sur des **PEDAGOGIES ACTIVES ET GLOBALES** et développe des méthodologies originales et adaptées :

===> les modèles pédagogiques proposés en ErE prônent **l'implication active** de celui qui apprend, **l'apprentissage coopératif**, **l'interdisciplinarité**, **l'ouverture** sur le milieu et **l'exploitation de réalités concrètes, signifiantes.**

Lucie Sauvé, Pour une éducation relative à l'environnement, 1994

===> les pratiques d'ErE prennent en compte la personne en apprentissage dans **toutes ses dimensions humaines** (cognitive, physique, pratique, affective, imaginative, spirituelle, ...)

===> les acteurs de l'ErE sont en recherche pour renforcer et développer des **pratiques éducatives qui favorisent la participation des citoyens**

## La spécificité de l'ErE

La spécificité de l'offre apportée par les acteurs de l'ErE est essentiellement inscrite au niveau des « contenus » centrés sur l'environnement, ce concept étant compris dans ses perspectives systémique et globale.

*L'environnement est le lieu du complexe, du relatif, de l'incertain, du conflictuel »* (R. Petrella, repris dans Fiche de « Recettes et non-recettes »)

*L'environnement est un éco-socio-système. L'écosystème comprend les ressources et l'espace, le socio-système, les individus et les populations d'une part, l'organisation de la société sous ses aspects technique, économique, social et culturel, d'autre part* (L. Goffin, 1993)

Cette approche en fait un acteur incontournable, notamment auprès du public scolaire dont la demande est très importante\*.

\* A titre indicatif, voici quelques chiffres relatifs à l'accueil pour des activités d'ErE:

- Le Réseau des 11 CRIE en Région wallonne ont accueilli l'année 2002/2003 près de 50.000 jeunes et adultes dans le cadre scolaire (animations et formations), et 50.000 personnes hors du cadre scolaire (stages, visites guidées, conférences, expositions, etc.).

- L'asbl Tournesol-Zonnebloem - CRIE en Région bruxelloise - accueillait en 2002 plus de 8000 jeunes dans le cadre scolaire et devait refuser 250 animations faute de place !

- Selon les chiffres reçus lors d'une enquête réalisée auprès d'une centaine d'organisations en ErE en 1998, nous estimons la fréquentation à au moins **172.000 élèves** et cela à travers tous les réseaux de l'enseignement, selon la répartition suivante :

- Animations : 103.000
- Classes de découverte : 41.000
- Campagnes éducatives et autres : 11.000

## **Les acteurs de l'ErE et les perspectives environnementales**

Les acteurs de l'ErE se réfèrent au travail fédérateur et à l'expertise des associations Inter-Environnement Bruxelles et Inter-Environnement Wallonie pour identifier les problèmes environnementaux et mettre en évidence les conditions de conservation et de restauration de l'environnement dans une perspective de développement durable.

En ce sens, ils appuient les Mémoires rédigés par ces deux fédérations auprès des Régions wallonne et bruxelloise.

## **Les acteurs de l'ErE et les perspectives de développement durable**

Si les acteurs de l'ErE travaillent sur les thématiques environnementales (air, agriculture et alimentation, déchets, eau, éco-consommation, énergie, mobilité, aménagement du territoire et paysage, nature et biodiversité, sol, etc.), ils partagent avec d'autres acteurs éducatifs liés à la santé, la consommation, le développement, la citoyenneté, etc., les mêmes finalités sur le plan des valeurs et des démarches participatives.

Les acteurs de l'ErE souhaitent donc coordonner leurs actions avec tous les acteurs éducatifs qui s'inscrivent dans un projet de société équitable, solidaire et responsable et s'ouvrir, dans cet esprit, plus largement aux autres dimensions du développement durable et aux acteurs qui s'y réfèrent.

## II. Constats et revendications

### **1. La stabilité et le financement des associations d'ErE**

Ce sont les Ministres de l'Environnement en Régions wallonne et bruxelloise qui apportent le soutien le plus conséquent aux associations. Les Ministres de l'Emploi, par les différentes aides à l'emploi qu'ils mettent en place, apportent également une aide importante au fonctionnement des associations.

La Communauté française apparaît ensuite comme source de financement. Citons encore les pouvoirs communaux, les aides européennes ou fédérales comme sources de financement, mais de moindre importance.

Enfin, dans certains cas, des associations génèrent des recettes propres ou via d'autres sources que le financement public.

#### **1.1. Instaurer l'indexation annuelle des subventions**

##### ➤ *Constats*

Les subventions accordées par les pouvoirs publics aux associations d'ErE n'intègrent pas systématiquement, lors du renouvellement d'une année à l'autre, les augmentations budgétaires liées au respect des obligations légales (dont le saut d'index salarial annuel), à la reconnaissance de l'ancienneté (lorsqu'elle est d'application dans les associations) et à l'augmentation du coût de la vie en général (dont l'indexation des loyers et des fournitures). Une telle situation génère à moyen terme une réduction des moyens réels, voire pour certaines associations la nécessité d'une restructuration.

##### ➤ *Objectifs*

- Assurer un renouvellement des subsides annuels aux associations leur permettant de garder, au minimum et toutes choses égales par ailleurs, la même capacité de fonctionnement.

##### ➤ *Revendications*

- 1.1.1. Inscrire, dans les textes des arrêtés de subvention, le principe d'une indexation annuelle liée à l'indexation des salaires et du coût de la vie ; cette indexation pourrait se référer à l'index santé.
- 1.1.2. Intégrer, dans les textes des arrêtés de subvention, le respect du cadre légal du travail lié à la Commission paritaire de l'association.

## 1.2. Assurer la stabilité financière des associations

### ➤ *Constats*

a. Une majorité des associations en ErE ne disposent pas de rentrées financières propres et sont dès lors liées aux subventions, aides à l'emploi,... Lorsque celles-ci sont accordées ou renouvelées, la réalité financière de l'association n'est pas toujours prise en compte. Les délais des procédures administratives sont souvent longs, ce qui a pour conséquences :

- la notification ou la liquidation d'arrêtés de subvention dans des délais tardifs ;
- de générer un sentiment d'incertitude et d'insécurité dans le chef de l'employeur et du travailleur ;
- le recours par les associations à des crédits bancaires très coûteux (en effet celles-ci ne disposent pas en général de fonds propres pour préfinancer les activités subsidiées) ;
- la multiplication de procédures administratives (crédit bancaire, crédit de caisse, crédit pont, de C4 à titre conservatoire, ...).

b. En cas de changement de gouvernement – sauf dans le cas de « conventions-cadres » - les conditions de la subvention doivent être renégociées amplifiant tous les points cités ci-dessus, voire remettre en question le travail qui a été accompli.

### ➤ *Objectifs*

- Assurer la continuité du fonctionnement et des objectifs de l'association sur une période de plusieurs années ;
- Adapter les procédures d'octroi de subventions de manière à réduire le recours aux crédits bancaires.

### ➤ *Revendications*

- 1.2.1. Généraliser un système de convention-cadre (par exemple sous forme de contrat-programme s'étendant sur une période de trois années au moins) ;  
*Voir à ce sujet le projet de décret de financement des associations d'environnement en Région wallonne, porté par Inter-Environnement Wallonie.*
- 1.2.2. Adapter les procédures d'octroi et de liquidation des subventions de manière à assurer la continuité du fonctionnement et des objectifs de l'association, sans le recours aux crédits bancaires (notamment par un échelonnement correspondant à la réalité des dépenses)

## **2. L'ErE dans les programmes éducatifs**

### **2.1. Enseignement**

#### **2.1.1. Poursuivre et renforcer des accords de coopération relatif à l'Education relative à l'Environnement**

➤ *Constats*

Suite notamment au souhait déjà exprimé lors du Mémoire de l'ErE 92 (voir article 3.1.3. de ce Mémoire), un décret relatif à un accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne dans le domaine de l'éducation à l'environnement a été adopté le 27 novembre 2003. Celui-ci est coordonné par la DGRNE pour la Région wallonne et l'AGERS pour la Communauté française.

➤ *Objectifs*

- Assurer et pérenniser une coopération entre les administrations régionales relatives à l'environnement et l'administration de l'enseignement en Communauté française en vue de promouvoir et développer l'éducation relative à l'environnement.

➤ *Revendications*

- 2.1.1.1 Dégager les moyens humains et financiers utiles à la réalisation des objectifs de l'accord de coopération.
- 2.1.1.2. Etendre un tel accord de coopération à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Communauté germanophone ou établir un tel accord de coopération entre la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale et entre la Région wallonne et la Communauté germanophone.

#### **2.1.2. Créer des conditions favorables à l'intégration de l'ErE dans les établissements scolaires.**

➤ *Constats*

- le Décret redéfinissant les missions de l'école (1997) rencontre les valeurs, les objectifs (art 6, 8, 9, 16, 67, 78 ) ainsi que les démarches éducatives (basées sur le principe de la maîtrise de compétences concrètes) prônés par l'Education relative à l'Environnement et encourage, dans ce sens, l'intégration d'une telle éducation à l'école ; elle y est citée explicitement dans l'article 73 ;
- la définition des Socles de compétences communs à tous les réseaux de l'enseignement envisage, pour la plupart des disciplines, la relation à l'environnement sous diverses formes ; de manière générale, si elle ne cite explicitement l'Education relative à l'Environnement que dans les disciplines d'éveil scientifique, elle ne s'oppose en aucun cas - bien au contraire - à l'intégration d'activités d'Education relative à l'Environnement ;

- l'analyse de tous les programmes mériterait d'être approfondie pour préciser l'intégration de l'Education relative à l'Environnement au sein de chacun d'eux, mais il apparaît d'emblée que si l'Education relative à l'Environnement n'est que rarement citée en tant que telle, de nombreuses portes d'entrées existent et ce dans chacune des disciplines présentes dans les socles de compétences ;
- il existe une forte demande d'animations en ErE de la part des écoles. Cependant, si les associations d'ERE sont pour la plupart subsidiées, il reste une petite part à payer par l'école. Celle-ci peut devenir plus conséquente si un véritable programme est mis en œuvre autour d'un projet. Toutes les écoles ne sont pas à égalité pour accéder à l'offre en ErE.

#### ➤ *Objectifs*

Donner une place plus explicite à l'ErE dans l'enseignement en :

- encourageant les enseignants à développer des activités d'Education relative à l'Environnement, notamment en créant les conditions matérielles qui rendent possible cette opportunité dans leur réalité quotidienne ;
- favorisant la collaboration et les synergies entre les écoles, les centres d'Education relative à l'Environnement et les associations ;
- Créer des conditions favorables à la mise en oeuvre de projets de classes ou d'écoles en ErE

#### ➤ *Revendications*

*Preliminaire* : dans la mesure où les socles de compétences et les programmes qui en découlent viennent d'être définis, ce présent Mémoire ne contient pas de mesure relative à l'intégration explicite de l'ErE à ces niveaux.

- 2.1.2.1. Dégager des moyens financiers et structurels pour identifier et opérationnaliser les liens entre les programmes scolaires existants et les outils en ErE, ceci sous des formes diverses : modules pédagogiques (valoriser des outils pédagogiques existants ou créer de nouveaux modules selon les besoins) ; liens avec des activités proposées dans des centres d'ErE (CDPA, CRIE, autres organismes d'ErE) ; réalisation de « programmes-cadres » (telle que prévue dans l'accord de coopération) et/ou encore sous forme d'un catalogue faisant des liens entre les programmes, les outils et les initiatives d'ErE existants ;
- 2.1.2.2. Permettre de manière effective aux enseignants – en particulier dans l'enseignement secondaire – la mise en œuvre, dans leur réalité, de certaines dispositions du Décret Mission favorables aux pratiques interdisciplinaires, aux activités de terrain et aux pédagogies par projets également prônées par l'ErE :
  - Par exemple : « la répartition des volumes-horaires réservés à une, plusieurs ou toutes les disciplines dans des ensembles fonctionnels d'études s'étendant sur plusieurs semaines, ainsi que le regroupement du temps réservé à plusieurs disciplines pour des activités interdisciplinaires ou culturelles » (art. 30 et 54)
  - Par exemple : permettre aux inspecteurs d'assumer leur rôle de conseillers pédagogiques auprès des écoles afin d'épauler les professeurs et les encourager à s'investir dans des problématiques interdisciplinaires comme l'ErE.

- 2.1.2.3. Attribuer des heures de NTPP (nbre total de périodes professeurs) supplémentaires pour la mise en œuvre de projets d'ErE à l'école ou toute autre mesure permettant d'augmenter le temps de coordination pour les enseignants désireux de mener des projets interdisciplinaires en ErE.
- 2.1.2.4. Eviter une discrimination financière entre les écoles en assurant l'accessibilité financière à celles qui s'engagent dans des projets d'ErE ; ce soutien leur permettrait notamment d'établir une réelle collaboration avec des associations d'ErE (accompagnement comprenant plusieurs interventions plutôt qu'une animation « one shot », concertation, préparation, suivi personnalisé)

### **2.1.3. Intégrer la gestion environnementale dans les institutions scolaires**

#### *➤ Constats*

- L'intégration de la gestion environnementale dans les institutions scolaires est aujourd'hui le seul fait de la volonté de l'établissement et ne concerne encore qu'un très petit nombre de structures.
- La participation aux campagnes d'Education relative à l'Environnement « Ecoles pour demain » en Région wallonne et « En route pour une école en développement durable » en Région bruxelloise incite notamment à de telles pratiques sans pour autant apporter les moyens structurels indispensables à la pérennisation et à la généralisation de celles-ci.
- Un gros effort doit notamment être consenti pour diminuer la consommation énergétique des écoles et cela nécessite des travaux parfois importants (isolation, châssis, chaudières performantes...). Une telle gestion environnementale de l'école requiert notamment un financement du fonds des bâtiments scolaires.

#### *➤ Objectifs*

- Renforcer la cohérence entre les messages d'Education relative à l'Environnement transmis par l'école et le modèle fourni par celle-ci ;
- Permettre à l'école de contribuer à une politique de développement durable notamment par l'intégration de pratiques d'écogestion.

#### *➤ Revendications*

- 2.1.3.1. Développer l'écogestion participative dans tous les établissements et en priorité dans l'enseignement technique et professionnel.
- 2.1.3.2. Inclure des clauses socio-environnementales dans les cahiers de charges relatifs aux constructions, transformations et achats des établissements scolaires.
- 2.1.3.3. Encourager de telles pratiques en permettant de réinvestir les éventuelles économies réalisées dans des projets d'établissement durable.

## 2.2. Education non formelle

### ➤ *Constats*

Les initiatives d'Education relative à l'Environnement concernent encore trop majoritairement le public scolaire. Celui-ci est en effet un public plus accessible car plus captif.

Bien que des initiatives de sensibilisation et d'information du grand public soient menées, nous constatons encore une très grande méconnaissance de celui-ci quant à l'impact de ses actions sur la qualité et la préservation de l'environnement en perspective d'un développement durable.

Par exemple : la nature de sa relation à la Nature peut se traduire par des conceptions de jardins ou des aménagements de terrain « aberrants » (ex. les projets présentés dans le cadre de l'appel du Fonds Gaz Naturel géré par la Fondation Roi Baudouin).

### ➤ *Objectifs*

- Elargir le champ de l'ErE en vue de favoriser la participation et l'implication de la population - de tous les âges, de toutes origines socioculturelles, handicapée ou non - dans des processus d'aménagement et de gestion de l'environnement et, de manière générale, à tout processus qui touche à sa qualité de vie ainsi qu'à celle des générations à venir.

### ➤ *Revendications*

- 2.2.1. Encourager des démarches participatives qui permettent, notamment, le développement d'une approche d'ErE
- 2.2.2. Soutenir des projets d'ErE ouverts à des publics encore peu touchés
- 2.2.3. Créer ou renforcer les initiatives existantes en matière d'information, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement de projets relatifs à l'environnement dans les communes, les entreprises, les familles et auprès du grand public en général  
Par exemple :
  - o éco-conseillers : en créant ou renforçant des conditions pour que les communes puissent bénéficier des services d'un ou plusieurs éco-conseillers (p. ex. en fonction du nombre d'habitants), tant en Région wallonne que bruxelloise
- 2.2.4. Développer l'écogestion participative de tous les lieux éducatifs.
- 2.2.5. Inclure des clauses socio-environnementales dans les cahiers de charges relatifs aux constructions, transformations et achats de lieux administratifs, culturels et éducatifs en vue d'une meilleure cohérence entre le discours éducatif et le vécu proposé aux enfants, jeunes et adultes.

### **3. L'ErE dans les formations et la recherche**

#### **3.1. Des modules d'ErE et de gestion environnementale dans l'enseignement supérieur non pédagogique**

➤ *Constats*

Les préoccupations d'ErE, si elles concernent de nombreux domaines de formation, sont relativement peu valorisées dans les curricula proposés dans l'enseignement supérieur.

Elles devraient non seulement être présentes dans des formations portant spécifiquement sur la gestion de l'environnement, mais également faire partie des objectifs de formation qui ne sont pas directement dédiés à l'environnement (économie, droit, architecture, construction, chimie...).

➤ *Objectifs*

- Sensibiliser les étudiants et les ouvrir aux perspectives environnementales dans l'exercice de leur futur métier.

➤ *Revendication*

- 3.1.1. Systématiser l'introduction de la gestion environnementale dans les curricula de formation de l'enseignement supérieur et soutenir l'organisation de modules de formation à la gestion environnementale à cet effet

#### **3.2. Enseignement supérieur pédagogique**

➤ *Constats*

- Le texte final des décrets - concernant d'une part l'agrégation pour l'enseignement secondaire, d'autre part la formation des régents et des instituteurs - ne comporte aucune mention relative à l'ErE en tant que contenu obligatoire.

- La sensibilisation à l'ErE, que certaines écoles normales maintiennent néanmoins dans leur programme, repose notamment sur un contact physique avec le terrain, à l'occasion de modules de formation résidentiels se déroulant à l'extérieur de l'école, souvent pris en charge par quelques professeurs en collaboration avec un personnel spécialisé (CDPA) ou des associations spécialisées en ErE. Ces activités extraordinaires sont actuellement financées par les étudiants, ce qui introduit un facteur discriminatoire.

➤ *Objectifs*

Préparer les enseignants à affronter certains grands défis auxquels notre société est confrontée, comme préparer les élèves à faire des choix conscients en matière de consommation.

➤ *Revendications*

3.2.1. Favoriser l'intégration de pratiques d'ErE dans les formations initiales des enseignants et soutenir, sur le plan institutionnel et financier, des activités d'ErE réalisées en collaboration avec des associations spécialisées

### **3.3. Formations continues et complémentaires**

➤ *Constats*

- Un certain nombre d'opérateurs de formation notoires dans le secteur associatif ne sont pas agréés et ne peuvent donc pas délivrer de brevet ou d'attestation dont la qualité serait reconnue.
- S'il existe déjà une offre en matière de gestion environnementale dans le cadre de la formation continue professionnelle, celle-ci est loin d'être généralisée, notamment auprès de professionnels qui de par leur métier ont un contact direct avec le public.
- S'il existe déjà une offre en ErE dans les programmes de formation continue des enseignants, celle-ci n'est pas encore présente de manière égale sur tout le territoire de la Communauté française. En Région bruxelloise, notamment, un effort est à soutenir.
- Des offres de formation continue sont accessibles pour les animateurs spécialisés en ErE et les enseignants sous différentes formes - rencontres, modules thématiques, WE de formation, recherche-action, etc. -, cependant elles sont souvent à charge du participant (temps et finances) ou non intégrées dans les budgets et plannings des organisations.

➤ *Objectifs*

- Reconnaître de manière légale des formations complémentaires en ErE
- Accroître l'offre en ErE et en gestion environnementale dans les programmes de formations continues
- Dynamiser le secteur de l'ErE

➤ *Revendications*

- 3.3.1. Mettre en place un système d'agrément de formations en ErE permettant de délivrer un brevet ou une attestation dont la qualité serait reconnue.
- 3.3.2. Encourager la formation continue en ErE et à la gestion environnementale en soutenant des modules de formation à destination des enseignants et de professionnels (architectes, artisans, décorateurs, entrepreneurs, fonctionnaires, horticulteurs, paysagistes, etc.)
- 3.3.3. Affecter un budget pour soutenir la formation continue des animateurs et des enseignants en ErE

### 3.4. Recherche

#### ➤ *Constats*

Pour alimenter leur réflexion en ErE, évaluer les initiatives menées et enrichir le champ des pratiques et méthodologies, une collaboration avec des institutions de formation et de recherche s'avère indispensable. Si certains projets de recherche ont déjà permis de rencontrer de tels objectifs, il nous apparaît crucial de voir ce domaine renforcé.

#### ➤ *Objectifs*

- Renforcer la recherche en ErE et la collaboration entre chercheurs, formateurs et animateurs afin d'améliorer et faire évoluer les pratiques d'ErE en fonction des besoins et des réalités sociétales.

#### ➤ *Revendications*

- 3.4.1. Renforcer le soutien aux programmes de recherche en ErE

## **4. Les perspectives de l'ErE en vue d'un développement durable**

#### ➤ *Constats*

- Actuellement, il existe un cloisonnement relativement important entre les acteurs de l'éducation relative à différentes thématiques (santé, environnement, énergie, mobilité, consommation, citoyenneté, développement, démocratie, etc.). Leurs actions sont non coordonnées et parfois redondantes à l'attention de mêmes publics. La plupart cependant reposent sur les mêmes valeurs de base comme la responsabilité, la coopération, la solidarité, la tolérance, l'autonomie, etc. Des actions mieux articulées et concertées s'inscriraient plus fortement dans une perspective de développement durable. Le découpage et le cloisonnement des compétences des pouvoirs publics sont notamment un frein à une telle évolution.

- Relations internationales en ErE

Les dynamiques internationales d'échanges et de réflexion sont mobilisatrices, elles apportent un indéniable ressourcement d'idées et de confrontations à d'autres réalités à l'échelle planétaire, et sont des lieux propices pour la mise en œuvre de partenariats, notamment avec des pays du Sud.

Les Forums Francophones de l'Éducation relative à l'Environnement Planet'ErE qui se sont déroulés à Montréal en 1997 et en France en 2001 en sont des exemples plus particuliers.

#### ➤ *Objectifs*

- Renforcer la perspective de développement durable des actions éducatives.

- Favoriser les relations internationales en ErE

➤ *Revendications*

- 4.1. Faciliter et développer l'approche transversale et systémique dans les programmes d'éducation développés par les acteurs éducatifs (éducation permanente, associations, enseignement, jeunesse, formation, etc.), par exemple par :
  - la mise en oeuvre de partenariats complémentaires dans les cahiers de charge de projets subventionnés par les pouvoirs publics.
  - la mise en place d'une structure transversale de coordination pour tous les acteurs éducatifs (enseignement, éducation permanente, organisations de jeunesse, associations) qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable
  - le soutien à des projets transversaux, participatifs et innovants.
  
- 4.2. Appuyer la participation active de tous les acteurs (associatif, enseignement, bénévoles, etc.), issus des régions wallonne et bruxelloise, à des échanges au niveau international. En particulier la représentation au sein de la dynamique Planet'ERE